

Expression de la règle pénale

Richard Tremblay
14-09-2006

Le principe de légalité des peines et des délits

- Seule la loi peut définir ce qui est interdit sous la menace d'une peine.
- La loi doit donc définir de façon suffisamment claire :
 - Le comportement réprimé
 - Le sujet de droit à qui est imputée la responsabilité pénale
 - La peine applicable

2

Les catégories d'infractions

- Les **infractions de *mens rea***, qui comportent un élément moral, à savoir l'intention de commettre l'acte prohibé;
- Les **infractions de responsabilité absolue**, qui ne comportent aucun élément moral et n'admettent aucune défense de diligence raisonnable;
- Les **infractions de responsabilité stricte**, dont l'élément moral (la négligence) est présumé, mais qui admettent une défense fondée sur la diligence raisonnable.

3

Types de prescriptions pénales

- Les prescriptions qui expriment une obligation de comportement
- Les prescriptions qui expriment une obligation de résultat

4

Exemple d'obligation de comportement

409. À une intersection réglementée par des feux de circulation, le conducteur d'un véhicule routier doit céder le passage à un piéton qui fait face à un feu vert.

Code de la sécurité routière

5

Exemple d'obligation de résultat

272. (...) les véhicules automobiles (...) doivent être munis de garde-boue (...)

Code de la sécurité routière

6

Obligation de résultat et responsabilité pénale

Expression fautive

275. Quiconque contrevient aux dispositions de l'article 272 est passible d'une amende de...

Expression correcte

275. En cas d'infraction aux dispositions de l'article 272, le propriétaire du véhicule est passible d'une amende de...

7



Expression formelle d'une règle implicite de comportement

81. Il est interdit de nuire à un inspecteur dans l'exercice de ses fonctions, (...) de refuser de lui fournir un renseignement ou un document qu'il a le droit d'exiger ou d'examiner en vertu de l'article 83, de cacher ou détruire un document ou un bien utile à une inspection.

Loi sur les pesticides

9

Laisser dans l'implicite les règles implicites de comportement

Est passible d'une amende de (...) quiconque nuit à un inspecteur dans l'exercice de ses fonctions, (...) refuse de lui fournir un renseignement ou un document qu'il a le droit d'exiger ou d'examiner, cache ou détruit un document ou un bien utile à une inspection.

10

L'étrange présence d'éléments intentionnels dans les dispositions définissant une infraction de responsabilité stricte

- « Un employeur ne peut permettre l'utilisation d'un produit contrôlé sur un lieu de travail, à moins qu'il ne soit pourvu d'une étiquette et d'une fiche signalétique.
- « Le conducteur d'un véhicule ne peut autoriser une personne à s'accrocher à son véhicule lorsque celui-ci est en mouvement. »
- « L'exploitant d'un commerce ne doit pas tolérer qu'on y fume. »

11

Expression de la responsabilité du fait d'autrui

Expression fautive

- X. Il est interdit de fumer dans un commerce.
 - Y. L'exploitant d'un commerce ne doit pas tolérer qu'on y fume.
 - Z. Quiconque contrevient à l'article X est passible d'une amende de 100 \$.
- Quiconque contrevient à l'article Y est passible d'une amende de 200 \$.

Expression correcte

- X. Il est interdit de fumer dans un commerce.
- (Y. : *supprimé*)
- Z. En cas d'infraction à l'article X, le fumeur est passible d'une amende de 100 \$ et l'exploitant du commerce est passible d'une amende de 200 \$.

12

L'expression « commet une infraction » dans les dispositions pénales : un formalisme inutile

Jugement unanime des tribunaux suivants :

- Cour suprême du Canada
 - *Strasser c. Roberge*, [1979] 2 R.C.S. 953
- Cour d'appel d'Ontario
 - *R. c. Budget Car Rentals (Toronto) Ltd.*, (1981) 121 D.L.R. (3d) 111
- Cour d'appel du Québec
 - *Ville de Hull c. Eyamie*, (2001-07-09) 500-10-002016-002

13

Exercice n° 1

Rédigez la disposition prévoyant une amende pour la prescription suivante :

« X. Sont interdites la fabrication et la distribution, à titre onéreux ou gratuit, de jouets ou d'amusettes contenant des substances vénéneuses ou dangereuses. »

14

Exercice n° 2

Soit l'article suivant :

« Est passible d'une amende de 1 000 \$ l'exploitant d'un service de transport par taxi qui tolère, permet ou accepte que la réparation d'une de ses voitures taxi soit effectuée par une personne autre qu'un mécanicien certifié. »

Cet article aborde-t-il sous le bon angle l'obligation légale qu'il vise? Est-il adéquat sur le plan de la responsabilité pénale?

Sinon, comment le reformuleriez-vous?

15

Exercice n° 3

« 474. Nul ne peut conduire un véhicule routier dont l'extrémité d'un chargement ou d'un équipement excède de plus d'un mètre l'arrière du véhicule (...), à moins que ne soit installé à cette extrémité un drapeau rouge (...).
(...)

519.37. Le conducteur d'un véhicule lourd qui contrevient à l'article 474 commet une infraction et est passible d'une amende de 175 \$ à 525 \$.

L'exploitant qui contrevient à l'article 474 commet une infraction et est passible d'une amende de 350 \$ à 1 050 \$.

L'article 474 du *Code de la sécurité routière* aborde-t-il sous le bon angle l'obligation légale qu'il vise? Le second alinéa de l'article 519.37 est-il cohérent par rapport à l'article 474? Comment rédigeriez-vous ces articles?

16